

05.07.2004 - 15:08 Uhr

LUSS rejette toute ouverture intégrale du marché de l'électricité

Berne (ots) -

Suite au NON du peuple à la loi sur le marché de l'électricité (LME) en 2002, l'Union syndicale suisse (USS) considère que toute ouverture intégrale de ce marché est inacceptable. Celle-ci serait en effet antidémocratique, ferait augmenter les tarifs, risquerait d'engendrer de la spéculation, mettrait en danger la sécurité, se traduirait par plus de pannes et perturberait inutilement un approvisionnement en électricité à des tarifs stables qui n'a connu absolument aucun problème depuis des décennies. C'est pour cela que LUSS rejette la deuxième étape prévue dans le projet de loi sur l'approvisionnement en électricité concocté par un groupe d'experts et adopté par le Conseil fédéral. Mais elle pourrait imaginer l'ouverture partielle prévue lors de la première étape si certaines conditions étaient remplies. L'abaissement de la limite inférieure de consommation annuelle suggérée par le Conseil fédéral est inadmissible pour LUSS.

Le référendum facultatif prévu avant une éventuelle ouverture intégrale est aussi indispensable. LUSS estime que la mise en place d'une autorité de régulation dotée de vastes compétences et d'un gestionnaire indépendant du réseau constituent des conditions nécessaires si l'on entend garantir un approvisionnement sans accrocs dans la situation actuelle. Mais LUSS exige que le gestionnaire du réseau soit de droit public afin que son indépendance soit réellement garantie. L'obligation d'approvisionnement, les prescriptions destinées à garantir des tarifs stables et contrôlés et toutes les dispositions concernant la sécurité de l'approvisionnement, ainsi que les objectifs impératifs quant à l'encouragement de nouvelles énergies renouvelables représentent, par rapport à la LME, des progrès nécessaires que l'on ne peut pas se permettre d'édulcorer.

La nouvelle organisation de l'approvisionnement en électricité doit garantir la sécurité de ce dernier, ainsi que des prix stables. Elle doit substituer à l'ouverture incontrôlée du marché, qui a été réalisée sur la base de la législation sur les cartels et que le Tribunal fédéral a approuvée, une organisation de ce secteur régie par une loi et qui devra aussi régler les relations avec nos voisins européens. Vouloir imposer à la hussarde une rapide ouverture intégrale du marché de l'électricité, c'est fouler aux pieds le verdict du souverain et, finalement, faire voler en éclats une bonne solution d'éventuel compromis. C'est pourquoi LUSS, dont le référendum a gagné dans les urnes en 2002, va suivre avec une très grande attention les prochaines décisions politiques qui seront prises sur cette question pour décider, une fois que la loi aura été adoptée par le parlement, si elle peut l'accepter ou non.

Rolf Zimmermann (031 377 01 21 ou 079 756 89 50) se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur cette question

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100476791> abgerufen werden.